

## COMMUNE D'ORSAY

### ARRETE N°24-185

**Arrêté portant sur la désignation des représentants du Maire en cas d'empêchement, pour assister aux commissions de sécurité communales, départementales, et aux sous-commissions d'arrondissement**

**Le Maire de la Commune d'Orsay,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la Construction et de l'habitation,

**Vu** l'arrêté n°24-176 du 6 mai 2024 portant désignation de représentants du Maire en cas d'empêchement, pour assister aux commissions communales de sécurité,

**Considérant** que l'importance des commissions de sécurité nécessite, en cas d'empêchement du Maire, que celui-ci puisse y être représenté,

**Arrête :**

**Article 1** - Abroge, à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, l'arrêté n°24-176 du 6 mai 2024 portant désignation de représentants du Maire en cas d'empêchement, pour assister aux commissions communales de sécurité.

**Article 2** - A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, peuvent représenter le Maire, en cas d'empêchement de celui-ci, lors des commissions de sécurité communales, départementales, et aux sous-commissions d'arrondissement :

- Madame Anne-Charlotte Bénichou,
- Monsieur Didier Missenard,
- Madame Ariane Wachthausen,
- Monsieur Frédéric Henriot,
- Madame Elisabeth Caux,
- Monsieur Philippe Escande,
- Madame Elisabeth Delamoye,
- Monsieur David Saussol,
- Madame Véronique France-Tarif,
- Madame Yann Ombrello,
- Madame Eliane Sauteron.

**Article 3** - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**Article 4** - Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Orsay, le **21 MAI 2024**

Rémi DARMON  
Maire d'Orsay

Certifié exécutoire, compte-tenu  
de la transmission en préfecture le : **21 MAI 2024**  
de la publication le :

**21 MAI 2024**